

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 décembre 2022

Présents : Mr MARC, Mr PEYROT, Mr DELMARES, Mr GARRIGUE, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

Absents excusés : M BOURDIER, Mme MODOLO.

DATE DE LA CONVOCATION : 01/12/2022

18h35 ouverture de la séance.

I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du Conseil Municipal du 20/09/2022.

II. DELIBERATIONS.

- Le renouvellement du contrat d'assurance CNP du personnel de mairie pour l'année 2023. Avis favorable à l'unanimité des présents.
- Suite à l'adoption par le conseil de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 , nous précisons à la demande des services financiers que cette nouvelle norme comptable est retenue dans sa version développée,
- Le maire présente la demande de l'association des anciens combattants UPMRAC représentée par Mr Raoul SILVERT. Par ce courrier l'association demande une subvention complémentaire de 70 euros pour 2022 du fait de la suppression par la fédération nationale de la quote- part perçue habituellement sur la collecte des bleuets. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité .
- **Abbatiale:** Suite à la réunion organisée avec les différents partenaires de ce projet , le Maire propose pour compléter le financement de la la 1ère tranche de solliciter au titre de la DSIL 2023 (dotation de soutien à l'investissement) une subvention à hauteur de 15% du montant des travaux . Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à engager les démarches nécessaires à cette opération.
- **Provisions pour créances douteuses :** Le Maire expose que les titres de recettes émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement. Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de « créances douteuses » et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui

pourrait aboutir en admission en non-valeur. A la demande du Trésorier Payeur, le conseil municipal décide de provisionner 500 €.

- Rapport d'activité 2021 du Grand Périgueux. Le conseil prend acte de la présentation de ce document disponible sur le site de l'agglomération.

III. FÊTES ET CEREMONIES DE FIN D'ANNEE.

- La cérémonie de l'arbre de Noël aura lieu samedi 17 décembre à 11 heures à la salle des fêtes . La distribution de cadeaux aux 25 jeunes enfants de la commune sera accompagnée d'un pot pour les parents. La présence des conseillers est souhaitée,
- Stéphanie MODOLO s'est chargée des cadeaux des personnes âgées , le Maire demande cette année que la distribution se fasse de manière harmonieuse sur la 1ère quinzaine de janvier pour tous les bénéficiaires et tient à accompagner chaque conseiller dans la distribution.
- Une cérémonie de vœux pour la nouvelle année aura lieu à la salle des fêtes le samedi 21 janvier 2023 à 15 heures .Pour cette première de la mandature , le Maire souhaite dépoussiérer l'événement , un discours simple , bilan et projets , la participation de chaque association du village , un message pour les nouveaux arrivants et le partage des galettes semblent constituer l'essentiel.

IV. TRAVAUX

- **Les fenêtres** des appartements locatifs sont posées; le résultat thermique et esthétique est au rendez-vous. Le coût de cet investissement s'élève à 12700 euros. Celles du presbytère, en bois, seront installées tout début janvier 2023 .
- **Les routes** de la commune : La campagne 2022 est terminée, il s'agissait principalement de traiter des grands axes en " point à temps "La commission des route se réunira en janvier/février pour établir le plan d'actions 2023.La route de Vaudune constituera une priorité.

Le Maire informe le conseil que le Grand Périgueux du fait de la vétusté du matériel ne pourra plus assurer les travaux de fauchage des bords de routes et des chemins.Une solution de marché mutualisé est en cours de recherche. Une vigilance particulière sera accordée à ce dossier.

- **La fibre.** Les travaux d'installation de la fibre ont commencé sur la commune. La mairie est vigilante quant aux dégâts qui peuvent être causés et signale à l'entreprise toute détérioration fâcheuse (muret, stade...).

La situation particulière de Boudit et de Vaudune qui ne seront pas raccordés à la fibre avant 2025, soit deux ans après le reste du village, est abordée. Cette zone blanche est en effet très mal desservie en débit internet, surtout en période touristique. Il est donc décidé de demander au syndicat Périgord Numérique, avec l'appui de la mairie de Val de Louyre une augmentation sensible de l'émission internet de l'antenne de Val de Louyre et Caudeau dont dépendent ces hameaux.

- **Points d'eau Incendie :** Compte rendu de Mr GARRIGUE Le rapport de contrôle des points d'eau incendie à Paunat a été envoyé par les pompiers. Nos points d'eau sont en mauvais état. Le puisard de la route de Bergerac est effondré et va être remplacé par une borne incendie installée à proximité afin de conserver un débit d'eau adapté. De même, il faudra envisager l'installation d'une borne enterrée en centre bourg près du lavoir Le conseil opte pour un contrat d'entretien par la RDE24 des 5 points d'eau paunatois. Cette solution au coût raisonnable de 48 euros par an et par point d'eau nous assure de la fonctionnalité et de la sécurité de notre réseau.
- **Toilettes publiques** de la place du bourg. La phase de demande des devis est entamée, auprès de Ms GENDRE et GRENU. Le conseil optera pour une réfection du local simple et pratique d'entretien. Ces toilettes, sont une nécessité pour le village en donnant une image de qualité à l'accueil réservé aux touristes visitant le bourg et l'abbatiale.

V. URBANISME.

- - Le PLU de notre commune pourra faire l'objet d'une révision courant 2023 . Diverses demandes de constructibilité ont déjà été déposées en mairie et transmises pour information au service urbanisme du Grand Périgueux. La commune souhaite revoir les sites retenus pour les OAP , faire d'autres propositions.

Il n'est pas indispensable par ailleurs de construire de nouvelles maisons , les mouvements de départs et d'arrivées sur la commune suffisent à satisfaire les besoins.

Une réunion spécifique sera prochainement organisée sur ce thème.

- - Mr et Mme MANIGUET de Vaudune souhaitent acquérir un chemin rural presque invisible mais cadastré sur leur propriété. Cette voie ne dessert que des parcelles qui leur appartiennent. Le conseil est favorable à la vente de ce chemin, mais laisse à la charge de l'acheteur les frais de bornage et les frais de notaire. Le chemin sera vendu au prix équivalant aux frais occasionnés par la nécessité de procéder à une enquête publique.

VI. QUESTIONS DIVERSES.

- Le conseil s'associe à la motion présentée par la mairie de VERGT contre la fermeture de la maison de retraite du groupe KORIAN ;
- SMD3. Mise en place de la taxe incitative au 1er janvier , le Maire signale des détériorations fréquentes des tambours des bornes de sacs noirs et s'inquiète de la suite.
- Le Maire rappelle la nécessité d'une plus grande réactivité dans la distribution des flash infos papier surtout pour les informations soumises à des délais.

FIN DE LA SEANCE 21h25.